



ᑕᑎᑕᑦ ᑕᑕᑎᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᑕᑎᑕᑕᑕᑕ  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Kativik Environmental Advisory Committee

## **PROCÈS-VERBAL DE LA 184<sup>e</sup> RÉUNION DU CCEK (APPROUVÉ)**

**DATES :** 3 et 4 juin 2025

**LIEU :** Édifice Marie-Guyart, Complexe G, salle de conférence RC221.01, Québec

### **SONT PRÉSENTS :**

#### **Nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK)**

Michael Barrett, président  
Minnie Grey, vice-présidente  
Theresa Chemaganish

#### **Nommés par le gouvernement du Canada**

Marc-Antoine Giroux  
Marie-Noëlle Fournier  
Pierre-Yves Gagnon

#### **Nommés par le gouvernement du Québec**

André-Anne Gagnon  
Jasmin Bergeron  
Paule Halley

#### **Analyste en environnement**

Nancy Dea

#### **Analyste de la législation environnementale**

Christine Lambert

### **EST ABSENT :**

Benjamin Patenaude, secrétaire exécutif

### **INVITÉS :**

Mélissa Gagnon, directrice générale adjointe – Évaluation environnementale et stratégique, MELCCFP  
Vanessa Chalifour, conseillère des régimes de protection environnementale en milieu nordique – Évaluation  
environnementale et stratégique, MELCCFP  
Marie-Josée Lizotte, administratrice provinciale du chapitre 23 de la CBJNQ  
Terence Hubbard, administrateur fédéral du chapitre 23 de la CBJNQ

Daniel Labrecque, sous-ministre adjoint aux autorisations environnementales et aux opérations régionales, MELCCFP

Véronique Gilbert, directrice adjointe, Service des ressources renouvelables, de l'environnement, du territoire et des parcs, ARK

### **OBSERVATEURS :**

Claude Péloquin, conseiller, Analyse et relations régionales – Québec, Environnement et Changement climatique Canada

Billy Shecanapish, agent de l'environnement, Nation naskapie de Kawawachikamach

Philippe LeBlanc-Rochette, coordonnateur en environnement, Société Makivvik

## **1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

La 184<sup>e</sup> réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) commence à 9 h le 3 juin 2025, au bureau du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) à Québec. Le président ouvre la réunion et invite les membres à proposer des modifications à l'ordre du jour. Des modifications sont apportées et la 184<sup>e</sup> réunion se déroule selon l'ordre du jour présenté en annexe.

## **2. Adoption des procès-verbaux des 182<sup>e</sup> et 183<sup>e</sup> réunions**

Les membres passent en revue le procès-verbal de la 182<sup>e</sup> réunion. L'adoption du procès-verbal est reportée à une date ultérieure. Le procès-verbal de la 183<sup>e</sup> réunion est en préparation.

## **3. Administration**

### **a) Budget**

#### **i. Suivi de points abordés lors de la 183<sup>e</sup> réunion**

Une mise à jour sur le transfert des dossiers du CCEK à une nouvelle firme comptable ainsi que sur la préparation des états financiers annuels vérifiés est présentée.

#### **ii. Rapport des dépenses pour la période allant de mars à avril 2025**

Les membres discutent du rapport des dépenses pour la période allant de mars à avril 2025 qui leur est présenté.

#### **iii. Budget de fonctionnement de l'exercice 2025-2026**

Le financement pour le budget de fonctionnement de l'exercice 2025-2026 a été reçu le 16 mai 2025. Les membres conviennent de remercier les administrateurs plus tard dans la rencontre pour le traitement rapide du financement.

#### iv. Politique relative aux dépenses de déplacements des employés

La nécessité d'élaborer une politique relative aux dépenses de déplacements des employés du CCEK est discutée. Cette mesure a pour objectif d'améliorer la gestion interne des dépenses et a été présentée dans le plan de redressement financier du CCEK, adopté par les membres et présenté à l'administratrice provinciale du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) le 6 décembre 2024. Cette politique devait être adoptée avant la fin de l'année financière, soit le 31 mars 2025.

#### **Action**

- **Le sous-comité administratif se réunira pour discuter de l'élaboration de la politique relative aux dépenses de déplacements des employés.**

#### b) Secrétariat

Le secrétaire exécutif a commencé son congé à traitement différé. Les employées du secrétariat se sont partagé ses tâches en son absence.

#### c) Membres

##### i. Déplacements des membres

Les discussions se poursuivent avec l'ARK pour qu'elle assume les coûts liés aux déplacements et à l'hébergement des membres qu'elle nomme au CCEK.

##### ii. Composition des sous-comités

Les membres examinent la liste des divers sous-comités et discutent de leur composition.

#### d) Dossiers actifs depuis la 183<sup>e</sup> réunion, correspondance et gestion interne

Les membres passent en revue le tableau des dossiers actifs du CCEK depuis la dernière réunion ainsi que la liste de la correspondance. Ils discutent également de l'ordre de révision des procès-verbaux des réunions du CCEK.

#### e) Site Web

Un résumé des révisions récentes du site Web du CCEK est présenté et discuté.

#### f) Rapport annuel 2024-2025

Une mise à jour sur la préparation du rapport annuel 2024-2025 est présentée.

#### g) Plan d'action 2025-2030

Les membres passent en revue les plus récentes modifications apportées au Plan d'action 2025-2030, puis procèdent à son adoption.

#### 4. Évaluation environnementale au Nunavik

##### a) Activités de suivi au Nunavik

Les membres rencontrent M<sup>me</sup> Mélissa Gagnon, directrice générale adjointe, et M<sup>me</sup> Vanessa Chalifour, conseillère des régimes de protection environnementale en milieu nordique, de la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique du MELCCFP pour discuter des mesures de suivi des projets autorisés au Nunavik.

La discussion commence par une description du processus d'évaluation environnementale et d'autorisation au Nunavik ainsi que des rôles et responsabilités de chaque partie concernée. Il est expliqué que les autorisations de projet établissent une série d'exigences. Le premier niveau de responsabilité est confié au promoteur qui doit réaliser son projet en conformité avec les conditions d'autorisation prescrites et transmettre les documents requis à la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK). La responsabilité d'autres conditions d'autorisation incombe à la CQEK avec le soutien du MELCCFP, y compris l'analyse des rapports de suivi. Les questions à cet égard, telles que la communication avec les communautés dès le début d'un projet et l'amélioration de la visibilité de la CQEK, sont abordées.

Il est ensuite question de la modernisation du chapitre 23 de la CBJNQ et de ses annexes ainsi que du désir des membres de voir ce travail se réaliser. Le MELCCFP reconnaît que, même si les fondements juridiques de la CBJNQ sont toujours applicables aujourd'hui, il y a lieu d'apporter des améliorations. Le MELCCFP indique qu'il a suggéré une réunion avec la CQEK pour déterminer comment le processus d'évaluation environnementale pourrait être amélioré et comment le MELCCFP pourrait mieux soutenir la CQEK dans son travail.

En plus du processus de la CQEK, le processus d'autorisations ministérielles en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement comporte également plusieurs exigences qui renforcent et complètent le processus d'examen et d'autorisation dans son ensemble. Le MELCCFP dispose également d'une base de données centrale qui peut être utilisée pour suivre l'application de chaque condition d'autorisation des projets par région. À l'heure actuelle, le MELCCFP s'efforce de rendre l'information sur les projets nordiques accessible au public.

M<sup>me</sup> Gagnon décrit ensuite les changements que le MELCCFP entend apporter à la procédure méridionale d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement, par l'entremise du projet de loi n° 81. Ces changements, qui devraient être mis en place d'ici 2027, visent à simplifier le processus d'analyse en amont de l'examen des projets et à clarifier les attentes du MELCCFP à l'égard des promoteurs. Le MELCCFP vise également à mettre en œuvre une procédure d'évaluation environnementale sectorielle et régionale. La discussion se termine par des exemples de la façon dont ces modifications législatives pourraient servir à l'amélioration des processus d'examen et d'autorisation applicables au Nunavik, ainsi qu'à l'amélioration des communications avec les communautés et à la définition claire des rôles et responsabilités des organismes d'examen et des promoteurs.

##### b) Le régime de surveillance du MRNF

Concernant la présence du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) sur le territoire et ses activités de surveillance, dans une réponse écrite de M<sup>me</sup> Patricia Hébert, directrice régionale du Nord-du-Québec au sein de la Direction générale des territoires publics du MRNF, il est indiqué que le bureau régional

émet des baux fonciers pour le territoire du Nunavik et s'assure que les titulaires de ces baux respectent leurs conditions. Les activités de surveillance sont effectuées au moyen de visites sur place, de relevés aériens, de formulaires officiels et de la réception d'observations des communautés. Le MRNF a récemment ajouté des conditions à ses baux qui exigent que leurs titulaires assument la responsabilité de toute contamination ou de tout dommage à l'environnement que leurs activités pourraient causer. Enfin, bien qu'il n'existe pas de système permettant de transmettre directement aux entités régionales les informations relatives aux activités de surveillance, le MRNF s'assure que ses suivis sont conformes au cadre juridique et réglementaire existant. Il rencontre également l'ARK régulièrement et peut lui demander de fournir des avis de conformité.

Le MRNF informera le titulaire du bail d'une non-conformité et lui communiquera les mesures correctives appropriées, au besoin. Si le titulaire du bail ne corrige pas la situation, son bail pourra être résilié et le site sera alors libéré et restauré aux frais du titulaire.

Les membres s'inquiètent du fait que si un bail est résilié en raison d'une non-conformité, le site pourrait devenir une responsabilité environnementale de l'État et sa réhabilitation relèverait du gouvernement.

### **Action**

- **Communiquer avec l'ARK pour discuter des enjeux entourant le renouvellement, les modifications de limites et les non-conformités des baux.**

#### **c) Modernisation du chapitre 23 de la CBJNQ**

Les membres discutent de la question de la gouvernance et de la responsabilité des parties dans l'objectif de moderniser le chapitre 23 de la CBJNQ et ses annexes. De plus, ils discutent de la lettre transmise à la Société Makivvik le 29 mai 2025 présentant les observations du Comité concernant l'amélioration des processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social au Nunavik.

#### **d) Mise à jour du Groupe de travail sur l'évaluation d'impact au Nunavik**

Le Groupe de travail sur l'évaluation d'impact au Nunavik organise actuellement des ateliers sur l'évaluation d'impact dans les communautés. L'objectif de ces ateliers est de sensibiliser davantage les communautés aux évaluations d'impact et d'obtenir des commentaires sur les pratiques exemplaires en matière de consultation publique et de participation aux processus d'évaluation. Le premier atelier est prévu le 11 juin 2025 à Kuujuaaraapik et d'autres ateliers auront lieu ultérieurement dans les communautés de Kuujuaq et de Quaqtaq.

#### **e) Mise à jour sur le projet minier de terres rares du lac Strange**

Le Comité de liaison de Kangiqsualujuaq a rencontré les membres de la communauté et le promoteur en mars cette année. Le promoteur a l'intention de présenter son étude de pré faisabilité à la fin du mois et prévoit terminer son étude d'impact d'ici la fin de l'année. Des représentants de la communauté de Kangiqsualujuaq ont été invités à contribuer à la production du chapitre qui porte sur les répercussions potentielles du projet sur les droits des Inuits dans la zone d'étude.

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada est en train d'élaborer un programme de consultation en collaboration avec la communauté. Le Comité de liaison de Kangiqsualujuaq n'a pas pour le moment reçu de communication de la part de la CQEK concernant ce projet. Le Comité de liaison a l'intention d'inviter des

représentants de la CCEK dans la communauté en août et espère rencontrer la Nation naskapie de Kawawachikamach dans un avenir rapproché.

- f) Document du CCEBJ concernant les lois et règlements fédéraux et provinciaux applicables au régime de protection de l'environnement et du milieu social du chapitre 22 de la CBJNQ

Le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) a publié un document qui présente une vue d'ensemble des lois et règlements fédéraux et provinciaux qui s'appliquent au régime de protection de l'environnement et du milieu social du chapitre 22 de la CBJNQ.

Le document présente le contexte de la CBJNQ et la façon dont ses dispositions s'inscrivent dans la structure globale de gouvernance environnementale. Il contient également un tableau résumant les principales lois environnementales susceptibles de s'appliquer sur le territoire de la baie James, lequel est structuré par thème et compétence. Le document décrit également l'objet de chaque loi et de chaque règlement et indique si des modifications, des adaptations ou des modifications particulières s'appliquent au territoire de la baie James. Les membres soulignent l'intérêt de ce document pour le Nunavik.

## **5. Rencontre avec l'administrateur fédéral et l'administratrice provinciale du chapitre 23 de la CBJNQ**

Les membres rencontrent séparément M. Terence Hubbard, l'administrateur fédéral du chapitre 23 de la CBJNQ, et M<sup>me</sup> Marie-Josée Lizotte, l'administratrice provinciale du chapitre 23 de la CBJNQ. M<sup>me</sup> Lizotte est accompagnée de M. Daniel Labrecque, sous-ministre adjoint aux autorisations environnementales et aux opérations régionales du MELCCFP.

Les membres ont discuté avec les deux administrateurs de l'obligation des gouvernements de consulter le CCEK et des solutions pour améliorer les communications. Le CCEK souligne également les efforts continus qu'ils déploient pour améliorer les processus fédéral et provincial d'évaluation environnementale, ainsi que la nécessité d'améliorer le processus de consultation publique au Nunavik. Les ateliers à venir et les activités récentes du Groupe de travail sur l'évaluation d'impact au Nunavik sont également abordés. Enfin, la situation budgétaire actuelle du CCEK et les mesures prises pour équilibrer les dépenses courantes du CCEK font l'objet de discussions avec les administrateurs.

Avec M. Hubbard, le CCEK aborde également des préoccupations liées au projet de restauration des différentes composantes du site Killiniq.

Avec M<sup>me</sup> Lizotte, le CCEK a abordé d'autres points dont:

- 1) la mise en œuvre des recommandations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant le brûlage à ciel ouvert de matières résiduelles inscrites dans son rapport sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes;
- 2) l'approvisionnement en eau potable à Puvirnituq et dans d'autres communautés du Nunavik;
- 3) la participation des communautés au projet pilote de nettoyage de la ligne Mid-Canada;
- 4) la mise en œuvre d'un mécanisme de création de territoires de conservation nordiques; M<sup>me</sup> Lizotte explique que le MELCCFP élabore présentement un projet pilote visant à déterminer le mécanisme le plus approprié pour la création de ce type de territoires et qu'il a l'intention de mettre un système en place au cours des prochains mois.

## 6. Conservation et biodiversité

### a) Mise à jour sur le statut des aires protégées au Nunavik

M<sup>me</sup> Véronique Gilbert, directrice adjointe du Service des ressources renouvelables, de l'environnement, du territoire et des parcs de l'ARK, présente une mise à jour sur le statut des aires protégées ainsi que les projets de parc. Elle explique que les aires protégées sont distinctes des projets de parc, car leurs objectifs et leur processus de création sont différents. En outre, un groupe de travail sur les aires protégées a été créé en 2013 et un comité consultatif a été mis en place en 2017 et ils sont au cœur des démarches menant à la création des aires protégées.

En 2022, l'ARK a lancé une campagne d'information et de consultation du public sur les aires protégées, laquelle a eu lieu en deux phases. La première consistait en des séances de mobilisation du public pour recueillir ses commentaires et la deuxième comprenait une rencontre avec les utilisateurs du territoire afin qu'ils contribuent à définir les limites des aires protégées proposées. L'ARK prépare actuellement un rapport de consultation qui servira à orienter les décisions du comité consultatif et du groupe de travail sur les aires protégées.

De plus, les questions de compétences liées aux zones extracôtières du Nunavik ainsi que le rôle de l'ARK en ce qui concerne la gestion des aires protégées au regard de la gestion de l'utilisation des terres sont abordés. M<sup>me</sup> Gilbert présente ensuite un aperçu de la création du parc national Iluiliq. Elle explique qu'à l'heure actuelle, la proposition de limites du parc n'est pas entièrement définie en raison de questions liées aux claims miniers existants, des intentions du gouvernement du Québec à l'égard du développement minier dans la zone d'étude et des questions de délimitation de la frontière septentrionale au Nunavik. La présentation se termine par un aperçu des prochaines étapes de la création du parc.

### b) Projet de plan d'adaptation aux changements climatiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, MELCCFP

Des renseignements concernant le projet de plan d'adaptation aux changements climatiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité est présenté. Le plan d'adaptation a été proposé dans le plan d'action 2024-2028 du Plan nature 2030. Il aborde des questions liées à la biodiversité, à la conservation et à la gestion de la faune et des habitats dans les écosystèmes terrestres et aquatiques partout au Québec. Il présente une vision globale coordonnée des défis et des objectifs de l'adaptation aux changements climatiques dans le contexte de la gestion de la faune et de la biodiversité, ainsi que les mesures nécessaires pour y parvenir.

### c) Projet de règlement sur les réserves de biodiversité, MELCCFP

Le projet de règlement sur les réserves de biodiversité du MELCCFP visant à harmoniser la législation relative aux réserves de biodiversité et à présenter une description claire des activités autorisées, exemptées et interdites est présenté. L'harmonisation proposée de la législation se réalise par la création d'un règlement-cadre qui tiendra compte des caractéristiques universelles des réserves de biodiversité. L'objectif est d'éviter la création de règlements supplémentaires chaque fois qu'une nouvelle réserve de biodiversité est créée.

- d) Élaboration d'un nouveau règlement sur les espèces végétales exotiques envahissantes, MELCCFP

Le MELCCFP élabore un nouveau règlement sur les espèces végétales exotiques envahissantes. Le nouveau règlement s'appliquerait partout au Québec, mais ses effets devraient être minimes au Nunavik puisqu'il n'y a pas de jardin ou de centre horticole.

## **7. Aménagement et occupation du territoire**

- a) Règlement sur l'utilisation du territoire et la protection de l'environnement et du milieu social, ARK

Depuis la présentation qu'elle a faite à la 183<sup>e</sup> réunion du CCEK, l'ARK a envoyé le projet de règlement sur l'utilisation du territoire et la protection de l'environnement et du milieu social au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour révision. L'ARK prévoit également modifier le règlement en réponse à la modernisation par le MELCCFP du cadre réglementaire des milieux hydriques et du cadre proposé pour les ouvrages de protection contre les inondations (le régime permanent).

## **8. Activités minières**

- a) Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques, MRNF

Un résumé des commentaires du CCEK concernant le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques du MRNF, transmis à ce ministère le 24 avril 2025, est présenté. Le CCEK a par la suite reçu une invitation du MRNF pour assister à des réunions portant sur son processus d'autorisation des activités d'exploration à impacts et les commentaires du CCEK sur le Plan. Ces réunions sont respectivement prévues les 5 et 9 juin 2025.

### **Action**

- **Assister aux réunions du MRNF et présenter un compte rendu à une réunion ultérieure du CCEK.**

## **9. Gestion de l'eau potable**

- a) Document sur la gouvernance de l'eau potable, CCEK

Un aperçu du document produit par le CCEK sur la gouvernance de l'eau potable est présenté aux membres. Ce document vise notamment à décrire les rôles et les responsabilités de diverses entités régionales et gouvernementales. Il décrit aussi le cadre législatif régissant la gestion de l'eau potable dans les communautés du Nunavik.

- b) Infrastructures d'eau potable dans les communautés

La communauté de Puvirnituq n'a pas accès à l'eau potable provenant de son usine de traitement depuis mars 2025 en raison du gel d'une conduite d'alimentation en eau. Cette situation est l'un des nombreux exemples de problèmes liés à la gestion de l'eau potable auxquels les communautés du Nunavik sont confrontées. Les membres souhaitent obtenir de l'information sur l'accès à l'eau potable, plus spécifiquement en ce qui concerne les infrastructures et les modes de livraison.

## **Actions**

- **Demander au Service des travaux publics municipaux de l'ARK de faire une présentation à une réunion ultérieure du CCEK.**
- **Demander à l'équipe de santé publique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik de faire une présentation à une réunion ultérieure du CCEK.**

- c) Projet de cadre réglementaire modernisé en milieux hydriques et projet d'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations, MELCCFP

Un résumé d'une réunion tenue le 22 avril 2025 concernant le projet de cadre réglementaire modernisé en milieux hydriques et le projet d'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations (régime permanent) du MELCCFP est présenté. Cette rencontre avait pour but de présenter ce cadre réglementaire, lequel contient certaines clarifications quant à l'application de la législation existante et présente une nouvelle méthodologie pour uniformiser la production de cartes des plaines inondables et des zones de mobilité. Le cadre réglementaire ne s'applique pas pour le moment au Nunavik. Toutefois, le MELCCFP a l'intention de rencontrer les intervenants régionaux pour discuter de la façon dont il pourrait être adapté à la région et ultérieurement mis en œuvre.

## **10. Gestion des matières résiduelles**

- a) Inadmissibilité des communautés inuites du Québec aux programmes de financement fédéraux liés aux initiatives de gestion des matières résiduelles

Une discussion a lieu sur la correspondance transmise à M. Delisle Alaku, vice-président du Département de l'environnement, de la faune et de la recherche à Makivvik concernant la préoccupation du CCEK à l'égard de l'inadmissibilité des communautés inuites du Québec aux programmes de financement fédéraux liés aux initiatives de gestion des matières résiduelles.

Dans sa réponse datée du 15 mai, M. Delisle Alaku souligne que la gestion des matières résiduelles avait été ciblée dans l'évaluation des besoins en infrastructures réalisée en 2022 par le groupe de travail sur les infrastructures du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne. Il s'agit d'un document de base élaboré en tant que mémoire pré-budgétaire et visant à inspirer les investissements en infrastructures du gouvernement fédéral.

Si le Canada annonçait un important investissement fédéral dans les infrastructures dans un prochain budget, la Société Makivvik pourrait alors examiner des initiatives et des projets de gestion des déchets, en supposant que la gestion des déchets soit considérée comme une question clé au cours des consultations communautaires subséquentes.

## **11. Changements climatiques**

- a) Atelier sur la trajectoire d'adaptation à l'érosion côtière et aux inondations, MELCCFP

Le 15 mai 2025, les analystes du CCEK ont participé à un atelier du MELCCFP portant sur la trajectoire d'adaptation à l'érosion côtière et aux inondations. L'initiative diffère du régime permanent, car il ne s'agit pas d'un règlement et elle porte exclusivement sur les régions côtières. Cet atelier a été adapté pour le

territoire couvert par la CBJNQ. Les commentaires écrits étaient sollicités jusqu'au 15 juin et la trajectoire devrait être publiée en 2026. Comme le CCEK a déjà donné son avis lors de l'atelier, mais qu'il était le seul représentant du Nunavik, il transmettra l'information à la Société Makivvik et à l'ARK.

## 12. Forêts

### a) Projet de loi n° 97, Loi visant principalement à moderniser le régime forestier, MRNF

Le projet de loi n° 97, Loi visant principalement à moderniser le régime forestier, est présenté. Ce projet de loi propose d'établir différentes zones d'aménagement forestier, incluant par exemple, des zones d'aménagement forestier prioritaire où les activités d'aménagement ont la priorité sur la conservation ou toute autre utilisation des terres.

Le 29 mai, le CCEK a transmis un mémoire contenant ses commentaires sur le projet de loi n° 97. Le CCEK souligne que le projet de loi établit un précédent préoccupant en diminuant la force des lois visant à protéger la biodiversité du Québec. Le CCEK indique également que même s'il n'y a pas d'industrie forestière active au Nunavik, les forêts de la région fournissent aux communautés qui y habitent des services environnementaux, sociaux et économiques et, pour cette raison, il serait souhaitable d'adapter les politiques, les stratégies et les règlements afin que les réalités de la région soient adéquatement intégrées.

## 13. Divers

### a) Articles de la chronique verte dans le magazine *Tarralik*

Les articles de la chronique verte pour les 136<sup>e</sup> et 137<sup>e</sup> éditions du magazine *Tarralik* ont été soumis. Il est décidé que le prochain article de la chronique verte portera sur la rencontre des trois comités prévus par la CBJNQ (le CCEK, le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James et le comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage) pour souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de la signature de la CBJNQ, lequel devrait avoir lieu à Kuujuaapik-Whapmagoostui le 23 septembre 2025.

### b) Projet de recherche sur le mazout de chauffage au Nunavik

Une mise à jour sur l'avancement du projet de recherche de l'Université Laval sur le mazout de chauffage et ses enjeux au Nunavik est présentée aux membres, de même qu'un résumé des réunions tenues avec le MELCCFP, l'ARK et l'Office d'habitation du Nunavik. Le projet a récemment été approuvé par l'ARK et l'Office d'habitation du Nunavik. Le rapport final devrait être disponible aux membres en 2026.

### c) Rapport du vérificateur général

La version française du rapport de la commissaire au développement durable concernant les changements climatiques et la mise en valeur des ressources pour l'année 2024-2025 est maintenant disponible. Le chapitre 5 est intitulé: Développement et conservation du territoire nordique – Enjeux et particularités. Le CCEK a fourni des commentaires pour ce chapitre et les recommandations formulées sont de nature à renforcer la collaboration du CCEK avec divers ministères provinciaux à l'avenir.

#### **14. Prochaines réunions**

Les membres discutent des déplacements et de l'organisation de la 185<sup>e</sup> réunion, laquelle est prévue les 24 et 25 septembre à Kuujuaapik. De plus, il est confirmé que la 186<sup>e</sup> réunion aura lieu du 2 au 4 décembre 2025 à Kawawachikamach et que les dates de la 187<sup>e</sup> réunion seront déterminées à une date ultérieure.



Benjamin Patenaude  
Secrétaire exécutif  
Le 3 décembre 2025

## **Annexe – Ordre du jour de la 184<sup>e</sup> réunion du CCEK**

### **1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

### **2. Adoption des procès-verbaux des 182<sup>e</sup> et 183<sup>e</sup> réunions**

### **3. Administration**

- a) Budget
  - i. Suivi de points abordés lors de la 183<sup>e</sup> réunion
  - ii. Rapport des dépenses pour la période allant de mars à avril 2025
  - iii. Budget de fonctionnement de l'exercice 2025-2026
  - iv. Politique relative aux dépenses de déplacements des employés
- b) Secrétariat
- c) Membres
  - i. Déplacements des membres
  - ii. Composition des sous-comités
- d) Dossiers actifs depuis la 183<sup>e</sup> réunion, correspondance et gestion interne
- e) Site Web
- f) Rapport annuel 2024-2025
- g) Plan d'action 2025-2030

### **4. Évaluation environnementale au Nunavik**

- a) Activités de suivi au Nunavik
- b) Baux fonciers et régime de surveillance du MRNF
- c) Modernisation du chapitre 23 de la CBJNQ
- d) Mise à jour du Groupe de travail sur l'évaluation d'impact au Nunavik
- e) Mise à jour sur le projet minier des terres rares du lac Strange
- f) Document du CCEBJ concernant les lois et règlements fédéraux et provinciaux applicables au régime de protection de l'environnement et du milieu social du chapitre 22 de la CBJNQ

### **5. Rencontre avec l'administrateur fédéral et l'administratrice provinciale du chapitre 23 de la CBJNQ**

### **6. Conservation et biodiversité**

- a) Mise à jour sur le statut des aires protégées au Nunavik
- b) Projet de plan d'adaptation aux changements climatiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, MELCCFP
- c) Projet de règlement sur les réserves de biodiversité, MELCCFP
- d) Élaboration d'un nouveau règlement sur les espèces végétales exotiques envahissantes, MELCCFP

### **7. Aménagement et occupation du territoire**

- a) Règlement sur l'utilisation du territoire et la protection de l'environnement et du milieu social, ARK

## **8. Activités minières**

- a) Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques, MRNF

## **9. Gestion de l'eau potable**

- a) Document sur la gouvernance de l'eau potable, CCEK
- b) Infrastructures d'eau potable dans les communautés
- c) Projet de modernisation du cadre réglementaire des milieux hydriques et projet d'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations, MELCCFP

## **10. Gestion des matières résiduelles**

- a) Inadmissibilité des communautés inuites du Québec aux programmes de financement fédéraux liés aux initiatives de gestion des matières résiduelles

## **11. Changements climatiques**

- a) Atelier sur la trajectoire d'adaptation à l'érosion côtière et aux inondations, MELCCFP

## **12. Forêts**

- a) Projet de loi n° 97, Loi visant principalement à moderniser le régime forestier, MRNF

## **13. Divers**

- a) Articles de la chronique verte dans le magazine *Tarralik*
- b) Projet de recherche sur le mazout de chauffage au Nunavik
- c) Rapport du vérificateur général

## **14. Prochaines réunions**